

# Transition énergétique Québec

Rapport annuel de gestion  
2017-2018





# Table des matières

<b>Message du président du conseil d'administration</b>	<b>/ 4</b>
<b>Message de la présidente-directrice générale</b>	<b>/ 5</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>/ 7</b>
<b>Présentation de la Société</b>	<b>/ 9</b>
Mission	/ 9
Financement	/ 9
Valeurs	/ 10
Structure	/ 10
L'écosystème de la transition énergétique	/ 12
Les partenaires et clientèles	/ 13
<b>Activités de la Société</b>	<b>/ 15</b>
<b>Les programmes</b>	<b>/ 15</b>
Secteur résidentiel	/ 17
Secteur des transports	/ 22
Secteur des affaires	/ 25
Secteur de l'innovation	/ 28
<b>Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité         énergétiques du Québec 2018-2023</b>	<b>/ 31</b>
<b>Gouvernance de la Société</b>	<b>/ 34</b>
<b>Autres obligations législatives de reddition de comptes</b>	<b>/ 40</b>
<b>États financiers</b>	<b>/ 45</b>
<b>Annexe</b>	<b>/ 63</b>
<b>Code d'éthique et de déontologie des administrateurs</b>	<b>/ 64</b>

# Message du président du conseil d'administration

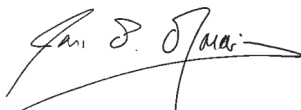
C'est avec plaisir que j'ai accepté de présider le conseil d'administration de Transition énergétique Québec, dont les activités ont débuté en avril 2017. Au terme de sa première année d'activité, je tiens à souligner l'importance du travail accompli par le conseil. Les membres du conseil ont su démontrer une grande rigueur et une grande disponibilité pour remplir leur mandat.

Le conseil compte plusieurs réalisations. Il a notamment adopté diverses politiques de gestion rigoureuses et appropriées. Il s'est assuré de la saine gestion de la Société eu égard aux sommes investies dans le cadre des différents programmes d'aide financière pour la transition énergétique.

Le conseil a suivi les travaux d'élaboration du premier plan directeur et en a approuvé le dépôt au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et au gouvernement du Québec. Ce dépôt constitue par ailleurs une étape marquante dans la jeune existence de la Société.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour le temps et les efforts consacrés à Transition énergétique Québec.

En terminant, je remercie, au nom du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, son équipe de direction et tout le personnel pour leurs efforts soutenus et leur grande persévérance.



Le président du conseil d'administration,  
**José P. Dorais**



**José P. Dorais**  
Président du conseil d'administration  
Transition énergétique Québec

# Message de la présidente-directrice générale

Quel privilège de prendre les rênes d'une nouvelle organisation tournée vers l'avenir, dont le rôle est au cœur d'un des grands enjeux de société : construire une économie sobre en carbone.

Ce défi nous oblige collectivement à réfléchir sur un modèle de développement économique qui conjugue le développement social et le respect de l'environnement, pour une croissance durable.

C'est fascinant de se retrouver à une croisée des chemins où tant de possibilités s'offrent à nous. Partout, on entend parler d'énergies renouvelables, de biocarburants, de chimie verte, de maisons passives, de territoire à énergie positive. À travers toutes ces options, quelques grands classiques demeurent : l'efficacité énergétique, la bonne énergie au bon endroit, l'innovation et la sensibilisation.

Par sa mission, Transition énergétique Québec embrasse tous ces possibles avec une équipe d'une centaine de personnes expertes, dévouées et convaincues.

Depuis notre création, il y a un an à peine, nous avons mis l'accent sur trois chantiers. Le premier, qui s'inscrit dans la continuité, a trait à la gestion de nos programmes d'aide financière. Nous nous sommes affairés à évaluer ces programmes et à les optimiser pour offrir le meilleur service possible aux Québécois. Je suis fière de pouvoir dire que 90 % des budgets de programmes sont retournés aux citoyens et aux entreprises qui font appel à nos produits et services, et que par ses programmes, Transition énergétique Québec contribue à plus de 60 % des réductions d'émissions de GES prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, financé à hauteur de 20 % par le Fonds vert.

Le deuxième chantier porte sur la mise en place d'une gouvernance rigoureuse, agile et dynamique. Celle-ci implique une transformation organisationnelle importante, car nous souhaitons mettre en œuvre plusieurs des nouvelles orientations gouvernementales, dont l'aménagement de milieux de travail collaboratifs et l'adoption de technologies numériques innovantes.

Le troisième chantier vise la production et la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec. Il s'agit de concevoir l'approche et les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de la politique énergétique du Québec, tout en contribuant de façon significative à la réduction des émissions de GES.

Tout ceci est ambitieux, mais combien passionnant! Transition énergétique Québec souhaite insuffler un leadership inspirant qui donnera aux Québécois le goût d'adhérer à sa vision et à ses projets. Plusieurs ont déjà entendu le message et collaborent au succès de la transition énergétique. Nous vous en remercions.

Les membres du conseil d'administration et de la table des parties prenantes ont été aux premières loges de cette première année; nous leur exprimons également toute notre gratitude. Votre désir de faire de Transition énergétique Québec une réussite vous honore et nous rend meilleurs.

Ce n'est qu'un début. Je suis convaincue qu'ensemble, nous pourrons amener le Québec ailleurs. L'énergie des Québécois sera le moteur de notre transition.



**Johanne Gélinas**  
Présidente directrice-générale  
Transition énergétique Québec

A handwritten signature in black ink that reads "Johanne Gélinas". The script is fluid and cursive.

La présidente directrice-générale,  
**Johanne Gélinas**



# 2017

> 1<sup>er</sup> avril

Création de la société d'État  
Transition énergétique Québec

# Faits saillants

## / Des consultations publiques

En vue d'élaborer le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018–2023, des efforts importants ont été déployés pour obtenir la participation des citoyens et des parties intéressées. Des consultations publiques ont eu lieu pendant les mois de novembre et décembre 2017.

### Quelques chiffres clés

- > Quelque 420 commentaires ont été rédigés sur les propositions de mesures formulées par la Société.
- > Environ 380 nouvelles mesures ont été proposées par des citoyens.
- > Quelque 2 500 votes sur les propositions ont été enregistrés.
- > Le site de consultation a enregistré 13 500 visites.
- > Quelque 440 personnes ont participé aux ateliers organisés par la Société.
- > La Société a reçu une centaine de mémoires sur ses propositions. Ces mémoires comprenaient en tout près de 1500 recommandations émanant, entre autres, de citoyens, d'entreprises et de syndicats.

## / Des programmes performants

Les programmes de Transition énergétique Québec représentent 18,5 % du budget du Fonds vert et sont responsables de 61 % des réductions des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

## / Un partenariat stratégique

Le 5 février 2018, Technologies du développement durable Canada (TDDC) et Transition énergétique Québec ont annoncé leur collaboration pour faciliter l'accès au financement des projets en innovation. Les requérants peuvent maintenant déposer une seule demande auprès des deux entités, ce qui leur permettra, si leur projet est accepté, de maximiser leurs sources de financement tout en ayant réduit leurs démarches administratives.

## / Une augmentation marquée de la participation aux programmes

En 2017–2018, la majorité des programmes de la Société ont doublé leur taux de participation. Par exemple, la participation au programme Rénoclimat s'est accrue de 47,5 % comparativement à l'année précédente.



## Cibles de la Politique énergétique 2030

- > éliminer l'utilisation du charbon thermique
- > réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés
- > augmenter de 50 % la production de bioénergie
- > augmenter de 25 % celle d'énergies renouvelables
- > améliorer de 15 % notre efficacité énergétique



# Présentation de la Société

Transition énergétique Québec est une société d'État dont les opérations ont débuté en avril 2017.

**Transition énergétique Québec est issue de la Politique énergétique du Québec 2030, dont les objectifs sont les suivants :**

- > privilégier une économie faible en carbone ;
- > mettre en valeur de façon optimale les ressources énergétiques ;
- > favoriser une consommation responsable ;
- > tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique ;
- > stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

## Mission

Transition énergétique Québec a pour mission d'assurer la transition énergétique du Québec. Au service des Québécois, la Société génère de la richesse et contribue au développement économique, environnemental et social.

Elle soutient, stimule et promeut la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et en assure une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi.

**Plus spécifiquement, la Société :**

- > livre et gère des programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques ;
- > réalise le Plan directeur du Québec en transition, innovation et efficacité énergétiques ;
- > accompagne les institutions, les entreprises et les citoyens dans la mise en œuvre de la transition énergétique ;
- > encourage l'innovation.

Par son approche intégrée, inclusive, transparente et axée sur les clientèles et le partenariat, la Société se démarque par sa capacité à livrer des programmes adaptés aux besoins des consommateurs et à mobiliser les acteurs du domaine de l'énergie vers des objectifs communs. Transition énergétique Québec est le plus important agent livreur de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.

## Financement

Transition énergétique Québec finance ses activités par les revenus suivants :

- > Fonds vert
  - Issu du marché du carbone, sert à financer des mesures en réduction des émissions de gaz à effet de serre
- > Quote-part des distributeurs
  - Redevances des distributeurs d'énergie, sert à financer des mesures en efficacité énergétique
- > Fonds de transition énergétique
- > Autres sources provenant de partenaires financiers

# Valeurs

Les valeurs adoptées par l'organisation déterminent les attitudes souhaitées et la façon d'interagir avec ses partenaires, ses collaborateurs, les citoyens, de même qu'entre collègues. Ces valeurs sont le fondement même de l'identité de l'organisation.

## 1 / Leadership

La société d'État se veut une chef de file en ce qui a trait à son rôle consistant à favoriser une saine et durable transition énergétique du Québec. Elle agit en tant qu'actrice de premier plan et de référence relativement aux mesures, projets et initiatives militant en ce sens, de concert avec ses partenaires.

## 2 / Innovation

À l'affût d'informations nouvelles, Transition énergétique Québec encourage et fait preuve d'ouverture à l'endroit de mesures, projets et initiatives avant-gardistes en lien avec sa mission.

## 3 / Collaboration

La société d'État et ses partenaires participent ensemble, dans un esprit collaboratif, à la réalisation d'actions allant dans le sens d'une saine et durable transition énergétique du Québec. L'atteinte des cibles fixées et la concrétisation de projets porteurs ne peuvent se faire qu'en unissant nos efforts et nos forces.

## 4 / Transparence

Dans un dessein notamment informationnel, Transition énergétique Québec rend accessibles les données qu'elle détient relatives à sa mission et qui sont d'intérêt public, en tout respect de la loi et de ses obligations à cet égard, notamment sous réserve des dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

## 5 / Exemplarité

Consciente des impacts et du pouvoir d'influence que peuvent avoir ses actions, Transition énergétique Québec entend donner l'exemple en adoptant des conduites qui vont dans le sens de sa mission et des valeurs qu'elle défend.

# Structure

## Gouvernance

Transition énergétique Québec est sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 15 administrateurs, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale.

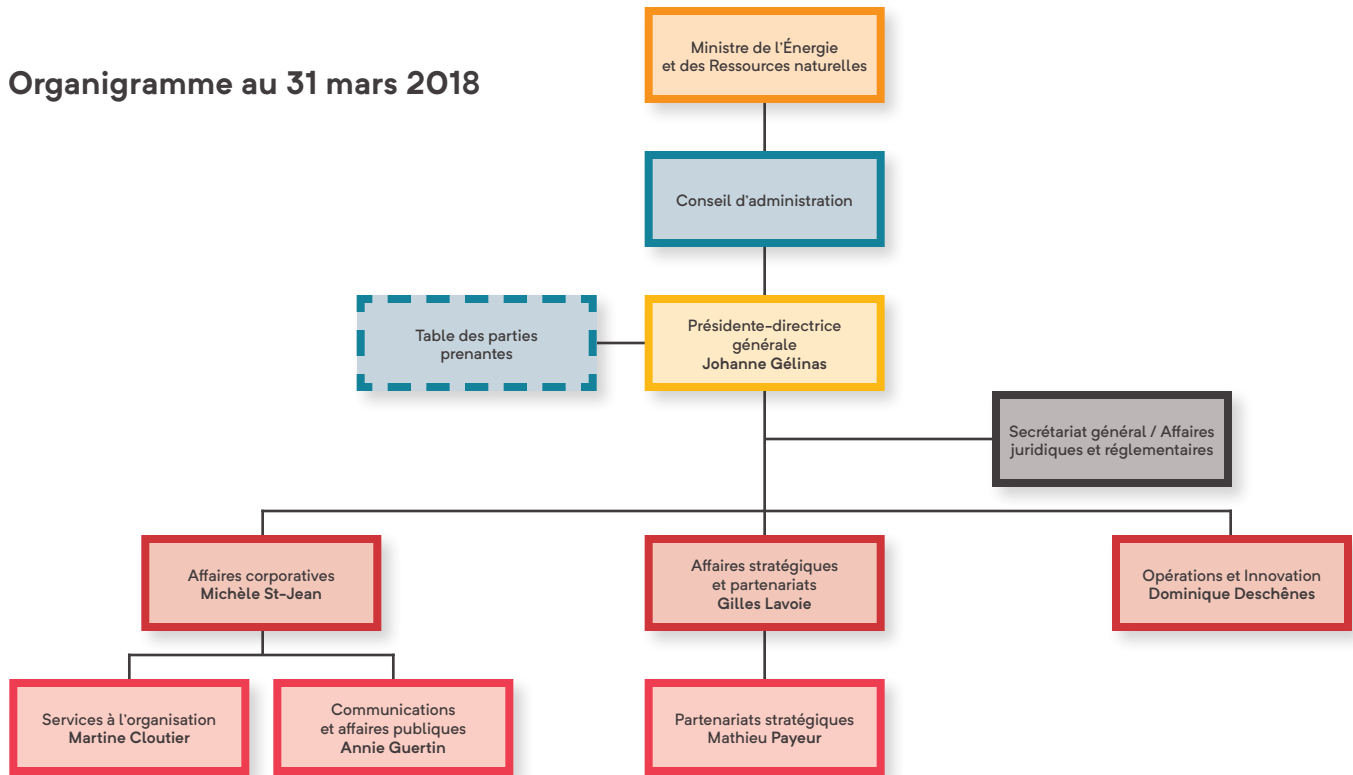
La présidente-directrice générale assume la direction et la gestion de la Société. Elle propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisation et d'exploitation de la société. Elle fait approuver les programmes et budgets ainsi que le plan directeur. Sous sa responsabilité, l'équipe de gestion est composée de trois directions générales : opérations et innovation, affaires stratégiques et partenariats, et affaires corporatives (DGAC), une nouvelle entité qui regroupe les services administratifs (ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles, et ressources informationnelles), les communications et les relations internationales. À celles-ci s'ajoute le Secrétariat général et la direction des affaires juridiques et réglementaires.

Pour un complément d'information sur la gouvernance de la Société, voir les pages 34 à 38.

## Expertise

Transition énergétique Québec étant une organisation axée sur l'innovation, son succès repose sur le génie et le talent des gens qui la composent. Sur le plan des effectifs, elle entend se démarquer par l'expertise de ses ressources en transition énergétique, en analyse économique et financière, en génie et en spécialités transversales, et ce, dans tous les secteurs, notamment ceux du bâtiment et du transport. Elle peut compter sur les compétences d'une centaine d'employés dont la majeure partie provient de l'ancien Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. L'expertise au cœur des activités de Transition énergétique Québec et de son plan directeur se reflète notamment dans la prestation de ses programmes, dans ses services d'accompagnement, dans l'acquisition de connaissances au service de la transition énergétique et dans l'appui à l'innovation en énergie.

## Organigramme au 31 mars 2018



## Mandat des directions

### Secrétariat général et direction des affaires juridiques et réglementaires

- > Assurer la gouvernance de la Société, incluant le conseil stratégique au conseil d'administration, à la présidence et aux directions générales.
- > Fournir le service juridique qui s'assure de la conformité de la Société.
- > Assurer la gestion contractuelle, les relations avec la Régie de l'énergie, l'accès à l'information, la gestion documentaire, la gestion des plaintes, l'éthique et déontologie et la reddition de comptes.

### Direction générale des affaires corporatives

- > Nouvelle entité qui regroupe les services administratifs, (ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles, et ressources informationnelles), les communications et les relations internationales.
- > Élaborer et mettre en œuvre les stratégies d'appui aux grandes orientations.
- > Fournir l'expertise, le conseil et le soutien en ces matières.

### Direction générale des affaires stratégiques et partenariats

- > Suivre les grandes tendances du domaine de l'énergie.
- > Dégager les enjeux et élaborer, pour le gouvernement et de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux et les distributeurs d'énergie, les plans, stratégies et autres initiatives, adaptés au contexte québécois, permettant d'atteindre les cibles fixées par le gouvernement en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.
- > Élaborer le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.
- > Développer les divers champs de connaissances liés au secteur de l'énergie.
- > Développer des scénarios de prévision à long terme en matière de demande d'énergie et d'émissions de GES.
- > Produire des statistiques sur le secteur énergétique québécois et de structurer des activités de veille.
- > Assurer le développement de partenariats stratégiques avec le secteur public ou privé, notamment avec des municipalités, dans le but de soutenir la Société dans l'accomplissement de sa mission.

### Direction générale des opérations et de l'innovation

- > Développer, administrer et réaliser efficacement des programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, des transports, industriel, commercial et institutionnel), pour toutes les clientèles.

# L'écosystème de la transition énergétique

C'est grâce au Fonds vert, dont les revenus sont principalement issus du marché du carbone, que le gouvernement soutient les entreprises, les municipalités et les citoyens dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone.

Le Fonds vert sert à financer les projets et mesures visant à réduire, limiter ou éviter les émissions de GES essentiellement issus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). Le plan s'appuie sur 30 priorités, lesquelles se déclinent en plus de 150 actions menées par 14 ministères et organismes du gouvernement du Québec.

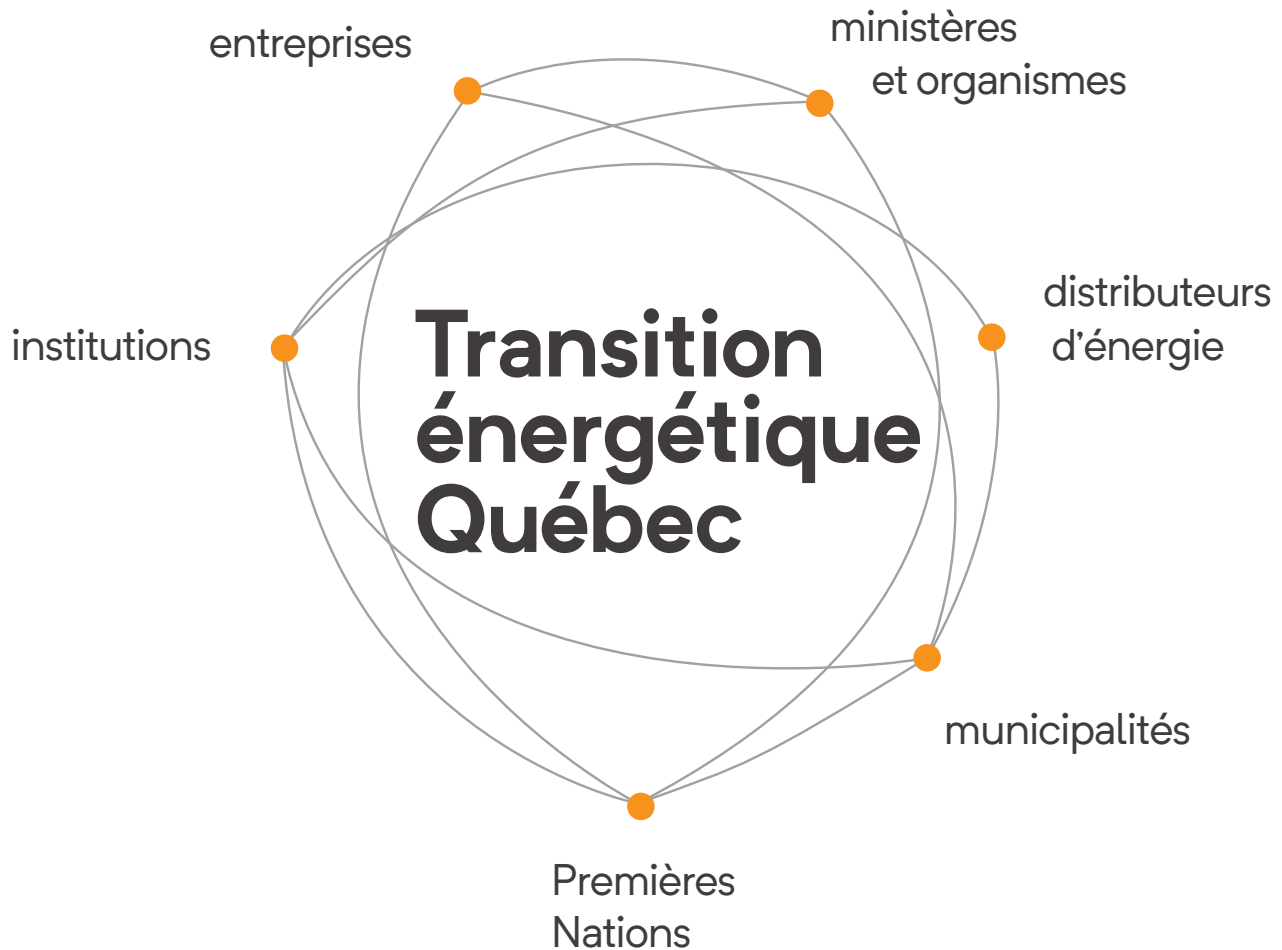
Transition énergétique Québec est porteur de 27 des 150 actions. Ses programmes représentent 18,5 % du budget du Fonds vert et sont responsables de 61 % des réductions des émissions de GES du Québec.



# Les partenaires et clientèles

## Partenaires de la transition énergétique

La figure qui suit fait état des partenaires qui accompagnent Transition énergétique Québec dans la poursuite de sa mission.



### Table des parties prenantes

La Table des parties prenantes (TPP) a pour fonction de conseiller et d'assister la Société dans l'élaboration et la révision des plans directeurs et de donner son avis sur toute question que le ministre ou Transition énergétique Québec lui soumet relativement à la mission et aux activités de cette dernière. Le 6 juin 2017, le gouvernement du Québec a officialisé la première Table des parties prenantes en nommant ses quinze membres, sélectionnés en raison de leur expertise particulière dans les domaines de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques.

### Clientèles

Les clientèles sont formées de l'ensemble des consommateurs d'énergie, tous secteurs d'activités confondus :

- > les clientèles d'affaires, issues des secteurs commercial, municipal, industriel et institutionnel (y compris les institutions de l'État);
- > les citoyens, sur une base individuelle.







# Activités de la Société

## Les programmes

La Direction générale des opérations et de l'innovation de Transition énergétique Québec administre huit programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques. Les programmes, qui s'adressent aux différentes clientèles consommatrices d'énergie partout au Québec, mobilisent près de la moitié des effectifs de l'organisation. Ils jouent un rôle essentiel dans la transformation de marché de tous les secteurs d'activité vers la transition énergétique.

### Description des programmes

Les tableaux qui suivent fournissent une description de chacun des programmes, des données annuelles et des données historiques basées sur leur année de mise en œuvre respective.









# / Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel englobe l'ensemble des bâtiments utilisés pour loger des personnes, soit les maisons unifamiliales (détachées, jumelées, en rangée, mobiles) et les logements (en location ou en copropriété). Les activités de Transition énergétique Québec portent tant sur la construction et la rénovation des bâtiments, le chauffage des pièces et de l'eau, l'éclairage, la climatisation, que sur l'aspect comportemental des occupants. Elles s'adressent à une clientèle très vaste: propriétaires, locataires et occupants d'habitations, entrepreneurs en construction et en rénovation, électriciens, etc.



### Description

- > Programme de rénovation écoénergétique.
- > Donne accès à des conseils personnalisés et à de l'aide financière.
  - Exemples de travaux admissibles : amélioration de l'isolation et de l'étanchéité, remplacement de portes et fenêtres, installation de systèmes mécaniques (thermopompe, VRC).

**Clientèle :** résidentielle

**Financement :** Quote-part (100 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 196,2 M\$

### Résultats 2017-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie
30,8 M \$	21 880	367 348 GJ/an

### Résultats cumulatifs 2007-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie	Aide financière moyenne par participant
141,4 M\$	106 562	1 848 978 GJ/an	1 350 \$





# CHAUFFEZ VERT

## Description

- > Programme de remplacement de systèmes de chauffage ou de chauffe-eau au combustible fossile par un système alimenté par une énergie renouvelable.
  - Exemples d'énergies renouvelables : hydroélectricité, biomasse forestière résiduelle, géothermie.
- > Donne accès à une aide financière.

**Clientèle :** résidentielle

**Financement :** Fonds vert (100 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 89,8 M\$

## Résultats 2017-2018

Aide financière	Nombre de participants	Réductions de GES*
2,9 M \$	2 537	18 895 t CO <sub>2</sub> éq/an

## Résultats cumulatifs 2008-2018

Aide financière	Nombre de participants	Réductions de GES*
18,9 M \$	16 441	122 245 t CO <sub>2</sub> éq/an (18 \$/t   durée de vie de 10 ans)*

\*Coût par tonne d'émissions de GES réduites



### Description

- > Programme de sensibilisation en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste.
- > Permet de profiter gratuitement de conseils personnalisés et de menus travaux d'efficacité énergétique.
  - Exemples de travaux : calfeutrage des fenêtres, installation de coupe-froid pour les portes, ajout d'aérateurs aux robinets, installation de thermostats électroniques.

**Clientèle :** résidentielle

**Financement :** Quote-part (100 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 17,7 M\$

### Résultats 2017-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie
1,6 M \$	3 672	5 408 GJ/an

### Résultats cumulatifs 2008-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie
34,2 M \$	83 132	138 118 GJ/an



### Description

- > Programme de construction d'habitations à haute performance énergétique revu en 2018 afin d'augmenter la participation et la notoriété.
  - Formation des entrepreneurs et accompagnement technique.
  - Inspection et homologation des habitations construites.
  - Accès à une aide financière pour l'acheteur, le constructeur ou le promoteur.
- > Novoclimat prépare l'industrie à la prochaine révision de la réglementation des bâtiments.

**Clientèle :** résidentielle, entrepreneurs et promoteurs.

**Financement :** Quote-part (100 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 45,6 M\$


### Résultats 2017-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie
5,9 M \$	2 414	32 355 GJ/an

### Résultats cumulatifs 2013-2018

Aide financière	Nombre de participants	Économies d'énergie
99,9 M \$	42 698	690 955 GJ/an





# / Secteur des transports

Le secteur des transports regroupe le transport des personnes et des marchandises. Il est segmenté en fonction du mode de transport, qui peut être routier, ferroviaire, maritime, aérien ou hors route. Les clientèles visées sont les citoyens, les entreprises, les institutions et les municipalités. Ce secteur touche également aux questions relatives à l'aménagement du territoire, domaine où la planification et les interventions ont des impacts sur de nombreux secteurs, dont celui des transports, dans le contexte d'une transition énergétique. En effet, l'aménagement du territoire est considéré comme un secteur clé dans la transformation à moyen et à long terme de nos modes de vie, de notre utilisation des ressources et de la consommation que nous en faisons. Il offre un potentiel important de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au transport.

## Description

- > Programme comportant deux volets : Roulez électrique et Branché au travail.
  - Roulez électrique : aide financière pouvant atteindre 8 000 \$ pour l'achat ou la location à long terme d'un véhicule électrique neuf, et 600 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile. Un projet pilote pour les véhicules électriques d'occasion est aussi en cours (jusqu'à 4 000 \$/VE).
  - Branché au travail : aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge en milieu de travail, destinées à l'usage des véhicules appartenant aux employés ou à l'employeur.

**Clientèle :** particuliers, entreprises, organismes et municipalités.

**Financement :** Fonds vert : 100 %

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 992,4 M \$

## Résultats Roulez électrique 2017-2018

- > Aide financière versée et engagée : 60,8 M \$
- > Nombre de participants : 13182
- > Réduction de GES : 15 646 t CO<sub>2</sub> éq/an

## Résultats cumulatifs Roulez électrique 2011-2018

Aide financière	Nombre de participants	Réductions de GES
174,3 M \$	48 001	53 786 t CO <sub>2</sub> éq/an (200 \$/t   durée de vie de 15 ans)*

\*Coût par tonne d'émissions de GES réduites

## Résultats Branché au travail 2017-2018

Aide financière	Participation
1,8 M \$	263 participants 538 bornes installées

## Résultats cumulatifs Branché au travail 2014-2018

Aide financière	Participation
5,5 M \$	2 053 bornes installées

Transition énergétique Québec se concentre sur le transport routier parce qu'il représente plus de 90% de l'ensemble de l'énergie consommée par le secteur.  
(données 2015)







# Secteur des affaires

Le secteur des affaires regroupe tous les acteurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel, quels que soient la taille et le type des organisations (municipalités, petites et moyennes entreprises (PME), petites et moyennes industries (PMI), grandes entreprises et industries, institutions) et leur consommation d'énergie. Le sous-secteur commercial et institutionnel englobe l'ensemble des bâtiments à usage commercial, institutionnel et municipal. Ceux-ci incluent une grande variété de types de bâtiments et d'usages, du dépanneur de quartier à l'immeuble de bureaux de grande hauteur, en passant par l'hôpital et l'école, ainsi que les grands bâtiments à usage résidentiel ou mixte. Le sous-secteur industriel regroupe les entreprises de l'agriculture, de la foresterie, de l'extraction minière et de l'exploitation de carrières, de la construction, et de la fabrication manufacturière. Il englobe l'ensemble des activités primaires et secondaires de l'économie.

# BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE

## Description

- > Programme d'aide financière encourageant l'utilisation directe de la biomasse forestière résiduelle (combustion) pour les applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé).
  - Remplacer les combustibles fossiles.
  - Soutenir la filière de la valorisation énergétique de la biomasse forestière et induire une demande favorable au développement d'infrastructures et des réseaux de distribution de la biomasse forestière résiduelle au Québec.
  - Favoriser le développement économique régional et ouvrir de nouveaux débouchés pour l'industrie forestière.

**Clientèle :** entreprises, institutions et municipalités.

**Financement :** Fonds vert (62 %)  
Subventions (38 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 136,3 M \$

## Résultats 2017-2018

- > Aide financière versée : 5,2 M \$
- > Nombre de projets acceptés : 15
- > Réduction de GES des projets terminés : 11 933 t CO<sub>2</sub> éq/an

## Résultats cumulatifs 2013-2018

Aide financière versée et engagée	Nombre de projets acceptés	Réductions de GES
34,3 M \$	106	45 953 t CO <sub>2</sub> éq/an (37 \$/t   durée de vie de 20 ans)*

\*Coût par tonne d'émissions de GES réduites



## Description

- > Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité et de conversion énergétiques ou d'amélioration des procédés menés par des organisations consommant des combustibles fossiles.
  - Inclut de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement visant notamment les procédés.
  - Constitue l'un des plus grands contributeurs aux réductions d'émissions de GES du Québec.

**Clientèle:** entreprises, institutions et municipalités.

**Financement:** Quote-part (17%)  
Fonds vert (76%)  
Subventions (7%)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023:** 562 M\$

## Résultats 2017-2018

- > Aide financière versée : 54,8 M\$
- > Nombre de projets acceptés : 311
- > Réduction de GES des projets terminés : 33 826 t CO<sub>2</sub> éq/an

## Résultats cumulatifs 2013-2018

Aide financière versée et engagée	Nombre de projets acceptés	Réductions de GES
303,9 M \$	1 007	823 830 t CO <sub>2</sub> éq/an (22 \$/t   durée de vie de 22 ans)*

\*Coût par tonne d'émissions de GES réduites



# / Secteur de l'innovation

Le secteur de l'innovation énergétique contribue à la réduction des émissions de GES et à l'amélioration de l'environnement. Il inclut notamment l'efficacité, la production et la conversion énergétiques. L'innovation est présente dans tous les secteurs et dans toutes les activités économiques, que ce soit par des technologies (produits et procédés) ou par des méthodes (commercialisation, organisation, etc.). Si l'innovation est essentielle pour toutes les clientèles, Transition énergétique Québec cible plus particulièrement les entreprises et les développeurs de technologies.



# ▶▶ TECHNOCLIMAT

## Description

- > Programme d'aide financière encourageant le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des émissions de GES.
  - Démontrer le potentiel d'une innovation technologique.
  - Mettre à l'essai au Québec des technologies qui ne sont pas disponibles sur le marché québécois ou qui s'y trouvent de façon très marginale.
- > Permet une collaboration fédérale-provinciale étroite pour maximiser les sources de financement et simplifier les démarches : demande commune auprès de Transition énergétique Québec et de Technologies du développement durable Canada (TDDC) pour soumettre un projet en innovation.
- > Encourage la création de nouvelles entreprises et de technologies d'avenir.

**Clientèle :** entreprises et organismes ayant un établissement au Québec (développeurs de technologies).

**Financement :** Quote-part (27 %)  
Fonds vert (44 %)  
Subventions (29 %)

**Prévision budgétaire — Plan directeur 2018-2023 :** 91,4 M\$

## Résultats 2017-2018

Aide financière	Nombre de projets
4,8 M \$	5

## Résultats cumulatifs 2013-2018

Aide financière*	Nombre de projets
41,6 M \$	35

\*Aide financière moyenne par projet : 1,2 M\$

## ***Vision 2030***

*Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie.*

# Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023



## Processus d'élaboration et d'approbation

Transition énergétique Québec accompagne le Québec dans sa transition énergétique. Le Plan directeur est le principal outil qu'elle utilise pour accomplir sa mission.

Comme le prévoit l'article 8 de la Loi sur Transition énergétique Québec, la Société élabore, tous les cinq ans, un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques faisant état des programmes et mesures qui seront mis en place par elle, les ministères, les organismes publics et les distributeurs d'énergie afin d'atteindre les cibles du Québec en matière énergétique. Par son décret concernant les orientations et les objectifs généraux que doit poursuivre Transition énergétique Québec et les cibles à atteindre en matière énergétique, adopté le 7 juin 2017, le gouvernement du Québec demande à la Société d'atteindre, au terme de la période du plan directeur 2018-2023, les deux cibles suivantes :

- > améliorer, d'au moins 1% par année, l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise ;
- > abaisser, d'au moins 5 %, la consommation totale de pétrole par rapport à 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de consommation de 900 millions de litres de produits pétroliers.

Au courant de l'année financière 2017-2018, Transition énergétique Québec a élaboré le premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec qui porte sur la période 2018-2023. Le Plan directeur représente un investissement de 6,7 milliards de dollars pour une réduction de plus de 5,4 Mt éq. CO<sub>2</sub> en cinq ans. Il est possible de le consulter en ligne, sur le site Web de la Société.

Le Plan directeur 2018-2023 a été présenté au gouvernement en avril 2018. Le 6 juin 2018, celui-ci a confirmé que le Plan directeur répond aux cibles, aux orientations et aux objectifs généraux qu'il a établis.

En juin 2018, le Plan directeur a été soumis à la Régie de l'énergie afin qu'elle approuve les programmes et les mesures qui sont sous la responsabilité des distributeurs d'énergie et qu'elle donne son avis sur la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles définies par le gouvernement en matière énergétique. Ce processus suit son cours.

## La démarche de consultation

Transition énergétique Québec s'est assurée d'obtenir la collaboration des principaux distributeurs d'énergie ainsi que de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés. Des groupes de travail ont été créés à cet effet.

Des efforts importants ont été déployés pour obtenir la participation des citoyens et des parties intéressées. À l'automne 2017, la Société a lancé une consultation publique afin de recueillir les commentaires et les idées devant mener à l'élaboration du Plan directeur. Ainsi, la population et les experts ont pu donner leur avis sur les enjeux du Québec en matière énergétique et proposer des mesures pour y répondre. Le Plan directeur tient compte de tous les commentaires issus des consultations.

Le rapport de consultation est disponible sur le site Web de Transition énergétique Québec.

### Les consultations publiques en bref

- > Plus de 450 personnes ont ouvert un compte sur la plateforme de consultation en ligne.
- > Quelque 420 commentaires ont été rédigés sur les propositions de mesures formulées par Transition énergétique Québec.
- > Environ 380 nouvelles mesures ont été proposées par des citoyens.
- > Quelque 2 500 votes sur les propositions ont été enregistrés.
- > Quelque 440 personnes ont participé aux ateliers de discussion thématiques.
- > 25 personnes membres de communautés autochtones ont participé à une journée de réflexion.
- > Une centaine de mémoires ont été déposés.

Transition énergétique Québec a consulté la Table des parties prenantes tout au long de l'élaboration du Plan directeur et l'a soutenue pendant ses travaux. Le rapport de la Table des parties prenantes est disponible sur le site Web de la Société.

## Le Plan directeur 2018-2023 en bref

La transition énergétique au Québec s'appuie sur six grandes orientations :

- 1 / Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie**
- 2 / Réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers**
- 3 / Appuyer fortement l'innovation en technologie**
- 4 / Développer le plein potentiel des énergies renouvelables**
- 5 / Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État**
- 6 / Appuyer le développement économique**

Le Plan directeur 2018-2023 contient un état de la situation énergétique québécoise, les orientations poursuivies par Transition énergétique Québec, la définition des mesures et des programmes retenus pour les différents secteurs d'activité ou suivant certaines thématiques, la désignation des responsables des mesures et des programmes ainsi que la description des effets escomptés. On y trouve également un calendrier de réalisation, la liste des sujets de recherche prioritaires, les prévisions budgétaires et les moyens qui permettront d'atteindre les cibles définies par le gouvernement du Québec.



Le Plan directeur offre une vision d'avenir ambitieuse pour le Québec, où tous les secteurs de l'économie sont mis à contribution. Pour chaque secteur d'intervention, une feuille de route a été élaborée. Ces feuilles de route décrivent l'application progressive, pour les cinq prochaines années, des mesures et des grands jalons mis en place pour aider les différentes clientèles à atteindre les objectifs du secteur.

### **Secteurs d'intervention**

- > L'aménagement du territoire
- > Le transport des personnes et des marchandises
- > L'industrie
- > Les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels
- > Les réseaux autonomes
- > Les bioénergies
- > L'innovation

### **Thèmes horizontaux**

- > Le financement de la transition énergétique
- > L'acquisition de connaissances
- > La sensibilisation, la promotion et l'éducation
- > L'offre de service

## **Un leadership inspirant : l'exemplarité de l'État**

C'est en agissant lui-même de façon exemplaire et en encourageant les municipalités à adopter leurs propres initiatives que l'État québécois tracera la voie de la transition énergétique. Il l'incarnera dans chacune de ses actions en priorisant l'utilisation de l'énergie renouvelable dans sa culture organisationnelle et en étant à l'avant-garde des bonnes pratiques en matière de gestion de l'énergie.

## **Les Premières Nations**

Les Premières Nations se mobilisent, avec tous les acteurs, autour des enjeux énergétiques. Le Plan directeur jette les bases d'une collaboration pour mettre en œuvre des mesures qui sont adaptées aux besoins des Premières Nations et qui améliorent le bien-être de leurs communautés.

## **Mise en œuvre**

Transition énergétique Québec est directement responsable d'un peu plus de la moitié des mesures prévues au plan directeur. Ces mesures sont de toute nature et se présentent, entre autres, sous la forme :

- > de programmes incitatifs,
- > de projets de réglementation (bâtiments et appareils),
- > d'études,
- > de projets pilotes,
- > d'actions de sensibilisation, de promotion et d'éducation,
- > d'améliorations aux politiques publiques.



## Rapport du conseil d'administration

### Composition

Le conseil d'administration est composé de treize membres, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale. Les membres sont nommés par le gouvernement du Québec, par décret gouvernemental, et leur mandat a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2017. À l'exception du président du conseil et de la présidente-directrice générale, nommés pour un mandat de cinq ans, les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans. Ceux-ci exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux, à l'exception de la présidente-directrice générale, qui exerce ses fonctions à temps plein. Plus des deux tiers des membres ont le statut de membre indépendant. Le conseil bénéficie des connaissances variées de ses membres dans les secteurs suivants : affaires ou administration gouvernementales, communications et relations publiques, comptabilité, finance et gestion de placement, développement des affaires, développement durable, responsabilité sociale et acceptabilité sociale, gouvernance et éthique, affaires juridiques, technologie numérique, multimédia et réseaux sociaux, optimisation des ressources, systèmes de contrôle, vérification et gestion des risques, planification stratégique, recherche et développement, ressources humaines, énergie, technologies de l'information, vente et marketing, et service à la clientèle.

### Mandat

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur Transition énergétique Québec, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables.

Le conseil d'administration exerce notamment les fonctions suivantes : approuver les règles de gouvernance de la Société ; nommer les membres des comités du conseil et former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société ; approuver différents documents stratégiques, dont le budget annuel d'exploitation, le plan d'exploitation, les états financiers, le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec et le rapport annuel d'activités ; adopter le code d'éthique applicable aux membres du conseil, les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres et les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ; établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société ; s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions ; déterminer les délégations d'autorité.

### Sommaires des activités

En 2017-2018, le conseil a notamment approuvé, suite aux recommandations de ses comités, le Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société, le Code de déontologie des administrateurs, la constitution et les mandats de ses comités, le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil, la politique de formation et le programme d'accueil des membres du conseil d'administration, l'adoption du plan d'effectifs et de ses modifications, les prévisions budgétaires, la révision des différents programmes d'aide financière, l'approbation des ententes et des contrats. Il a également suivi avec attention l'évolution des travaux de préparation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec.

Au cours de l'année 2017-2018, le conseil d'administration a tenu huit séances (sept régulières et une spéciale) et ses comités ont tenu cinq séances. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions.

# Rapport des comités du conseil d'administration

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Au cours de sa première année d'opération, le comité s'est assuré que seraient élaborés et mis en place les règles de gouvernance de la Société, le code d'éthique applicable aux membres du conseil, les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres, les critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil et le programme d'accueil et de formation continue pour les membres, et il a recommandé l'adoption au conseil. Il s'est assuré du respect des dispositions du code de déontologie par les membres. À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil de ses activités. Le comité est composé de quatre membres indépendants: mesdames Pauline D'Amboise, présidente, Julie Cusson, Eva Lotta Schmidt et monsieur Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

## Comité de vérification

Le comité de vérification exerce notamment les fonctions suivantes: examiner et recommander au conseil l'approbation des documents budgétaires et financiers et le rapport annuel d'activité; s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus de gestion des risques. Les activités de la vérification interne s'exercent sous l'autorité du comité de vérification. Le comité s'est assuré qu'un exercice d'analyse des risques de la Société soit effectué afin que puisse s'ensuivre l'élaboration d'un plan de vérification interne. Ces travaux se poursuivront au cours de la prochaine année financière. Le comité a recommandé au conseil d'adopter une politique de gestion des risques et une politique de divulgation financière. Il a analysé les états financiers trimestriels, et il a analysé et recommandé le budget pour l'année subséquente. Le comité a rencontré l'auditeur externe de la Société, le vérificateur général du Québec, afin de planifier l'audit de la première année d'opération. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de quatre membres indépendants: mesdames Claudia Goulet, présidente, Mia Homsy, Andrée-Lise Méthot et monsieur Stéphan Morency. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux réunions à titre d'invitées.

## Comité des ressources humaines

Le mandat du comité des ressources humaines contient notamment les attributions suivantes: produire différents documents liés aux ressources humaines, dont un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la Loi sur la fonction publique; contribuer à la sélection des dirigeants; effectuer tout suivi pertinent eu égard au plan d'effectif. La mise en place suivra son cours. À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de quatre membres indépendants: mesdames Pauline D'Amboise, présidente, Julie Cusson, Eva Lotta Schmidt et monsieur Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

## Autres informations statutaires

### Rémunération des membres ou avantages versés

À l'exception de la titulaire du poste de présidente-directrice générale, madame Johanne Gélinas, qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les autres administrateurs siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction.



# Curriculum vitae des membres du conseil d'administration

## José P. Dorais

Président du conseil d'administration  
Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017  
Date de fin du mandat : 31 mars 2022  
Statut : membre indépendant

Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M<sup>e</sup> José P. Dorais fait partie du bureau montréalais du cabinet d'avocats Miller Thomson, et exerce en droit des affaires, en droit du développement durable et en droit administratif. Au cours de sa carrière, il a également été membre de plusieurs conseils d'administration. Il siège aujourd'hui aux conseils de Gestion PFT inc., Kruger Holdings GP inc. et Aéroports de Montréal.

## Johanne Gélinas

Présidente-directrice générale  
Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017  
Date de fin du mandat : 31 mars 2022  
Statut : membre non indépendante

Géographe de formation et titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement, Johanne Gélinas a occupé les postes de commissaire permanente du Bureau des audiences publiques sur l'environnement pendant 10 ans et de commissaire fédérale à l'Environnement et au Développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada de 2000 à 2007.

Au cours des 15 dernières années, elle a exercé dans le domaine de la consultation en tant qu'associée au sein de deux grands cabinets-conseils, Deloitte et Raymond Chabot Grant Thornton.

M<sup>me</sup> Gélinas a présidé le comité d'experts chargé de la révision de la procédure canadienne d'évaluation environnementale. Elle a également mené la réflexion et la consultation publique sur le chantier de l'acceptabilité sociale au Québec.

M<sup>me</sup> Gélinas est administratrice de sociétés certifiée (ASC), ayant suivi le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle y a d'ailleurs enseigné la responsabilité corporative de 2011 à 2017. Elle a présidé les conseils d'administration des Éditions Protégez-Vous et de RECYC-Québec, et elle siège au conseil d'administration du théâtre Espace Libre.

## Luce Asselin

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017  
Date de fin du mandat : 31 mars 2019  
Statut : membre non indépendante

Détentrice d'un baccalauréat en science politique, d'un certificat en enseignement et d'une licence en droit, M<sup>me</sup> Asselin a notamment travaillé au ministère de l'Éducation de l'Ontario, à l'Assemblée nationale du Québec et au cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources entre 1988 et 2005. De 2005 à 2008, elle a occupé le poste de conseillère, puis de chef des mandats spéciaux à Hydro-Québec. En 2008, elle devient membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, poste qu'elle occupera jusqu'en 2011. Nommée sous-ministre associée à l'Énergie en 2014, puis à l'Énergie et aux Mines en 2017, M<sup>me</sup> Asselin est également membre et vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James.

## Frédéric Barriault

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017  
Date de fin du mandat : 31 mars 2019  
Statut : membre indépendant  
Membre du comité de gouvernance et d'éthique  
Membre du comité des ressources humaines

Titulaire d'une maîtrise en droit, option fiscalité, Frédéric Barriault est membre du Barreau du Québec depuis 2011. Il pratique dans les domaines de la fiscalité des entreprises et des particuliers. Dans le cadre de sa pratique, il assiste régulièrement des sociétés dans leur processus de réorganisation ainsi que des fonds d'investissement et des institutions financières en matière d'émissions publiques de titres. Il pratique au sein de la firme Fasken Martineau DuMoulin. Depuis 2013, il est membre du conseil d'administration des Rencontres internationales du documentaire de Montréal.

## Richard Carlson

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Statut : membre indépendant

Richard Carlson est détenteur d'un baccalauréat de l'Université de Victoria et d'une maîtrise de la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres.

Il a donné des conférences et écrit sur divers enjeux environnementaux, notamment sur la planification et la réglementation de l'électricité et du gaz naturel en Ontario ainsi que sur l'exploitation des hydrocarbures au Canada. Auteur de nombreuses publications sur les politiques énergétiques en Europe, en Turquie et en Asie centrale, il est coéditeur d'un livre sur l'évolution de la situation sociale et politique de l'Asie centrale après son indépendance. M. Carlson est directeur, Politique énergétique et Energy Exchange, de Pollution Probe, l'une des plus anciennes ONG environnementales au Canada.

## Julie Cusson

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Statut : membre indépendante

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en économie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Julie Cusson a cumulé, à ce jour, dix-sept ans d'expérience en affaires publiques, relations gouvernementales et communications, essentiellement dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles. M<sup>me</sup> Cusson est directrice des affaires publiques et des communications chez Boralex depuis mars 2016.

## Pauline D'Amboise

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Statut : membre indépendante

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Présidente du comité de ressources humaines

Pauline D'Amboise détient une maîtrise en éthique organisationnelle de l'Université de Sherbrooke et le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC). En tant que secrétaire générale et vice-présidente à la gouvernance et au développement durable du Mouvement Desjardins, elle conseille les instances dirigeantes et la direction dans l'exercice de leurs fonctions. En plus de celui de la gouvernance, M<sup>me</sup> D'Amboise pilote les dossiers liés à la transition vers une économie verte et à l'intégration des facteurs Environnement, Société et Gouvernance (ESG). Elle agit à titre de mentor dans différentes organisations vouées à l'éducation et au leadership au féminin et préside, par ailleurs, le conseil de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société et siège aux conseils d'administration de la Fondation David Suzuki et de Coop Carbone.

## Claudia Goulet

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Statut : membre indépendante

Présidente du comité de vérification

Claudia Goulet a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001.

M<sup>me</sup> Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administratrice de sociétés certifiée (ASC). De 1995 à 2006, elle a travaillé en comptabilité pour différentes entreprises, puis comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans, avant de prendre la direction de l'entreprise familiale. M<sup>me</sup> Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

## Mia Homsy

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Statut : membre indépendante

Membre du comité de vérification

Détentrice d'une maîtrise en gestion internationale de HEC Montréal, Mia Homsy est également titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal en développement international. Elle a occupé le poste de directrice de cabinet adjointe pour le ministre du Développement économique et le ministre des Finances du Québec, en plus d'agir à titre de principale conseillère économique du chef de l'opposition officielle. Depuis la fondation de l'Institut du Québec en 2014, un institut de recherche socioéconomique issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, M<sup>me</sup> Homsy en est la directrice générale. Elle est également chroniqueuse invitée pour le journal Les Affaires et présidente du Congrès 2018 de l'Association des économistes québécois. Elle siège au sein de plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Vitrine culturelle.

## Andrée-Lise Méthot

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Date effective de fin de mandat : 2 août 2018

Statut : membre indépendante

Membre du comité de vérification

Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval, Andrée-Lise Méthot possède plus de 25 ans d'expérience en investissement, gestion et ingénierie. Cofondatrice d'Écotech Québec et de l'Alliance SWITCH, elle a coprésidé un groupe de travail sur l'analyse du cycle de vie sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). M<sup>me</sup> Méthot est fondatrice et directrice associée chez Cycle Capital Management, la plus importante plateforme d'investissement de capital de risque en technologies propres au Canada. Fondatrice et présidente du conseil d'administration de l'Accélérateur Ecofuel, elle siège également au conseil d'administration de Technologies du développement durable Canada (TDDC) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

## Stéphan Morency

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Statut : membre indépendant

Membre du comité de vérification

Stéphan Morency compte plus de quinze ans d'expérience en tant qu'investisseur et entrepreneur spécialisé dans le placement en capital privé. Il occupe le poste de chef adjoint de l'investissement, participations majeures, pour Fondation, dont la mission est de soutenir financièrement l'économie québécoise dans une perspective de développement durable. Il est principalement actif dans les secteurs d'impact et est responsable des secteurs reliés à la lutte aux changements climatiques (énergies renouvelables, efficacité énergétique et marché du carbone). Dans ce contexte, il est membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises et organismes du secteur, tels Gestion ECI inc., Fresche Solutions Inc., Solutions de Reconnaissance Rideau inc., Eolelectric Capital Inc., Coop de Solidarité Carbone, Fonds Carbone SEC, Groupe Bluenove Inc..

## Eva Lotta Schmidt

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Statut : membre indépendante

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en communication interculturelle de l'Université de la Sarre, Eva Lotta Schmidt a également étudié à l'Université du Québec à Montréal et à McGill. Active dans le domaine des énergies renouvelables depuis une dizaine d'années, elle a piloté des dossiers sur l'énergie éolienne et la bioénergie à la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce avant d'être nommée responsable du développement des affaires, des communications et des relations gouvernementales pour le Québec et les provinces maritimes chez ENERCON. M<sup>me</sup> Schmidt est membre du conseil d'administration du TechnoCentre éolien et siège au comité directeur de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) pour le Québec.

## Mark Winfield

Date de nomination au conseil : 1<sup>er</sup> avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Statut : membre indépendant

Mark Winfield a signé de nombreux articles et cosigné plusieurs livres et rapports sur un vaste éventail de sujets touchant à l'environnement, aux changements climatiques, au droit de l'énergie et aux politiques énergétiques. M. Winfield a également été conseiller du commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable et de la George Cedric Metcalf Charitable Foundation. Professeur d'études environnementales à l'Université York, il copréside l'initiative d'énergie durable de la faculté et coordonne le programme double de maîtrise en études environnementales et de doctorat en jurisprudence, offert conjointement avec l'Osgoode Hall Law School. Il est membre de l'Ontario Network for Sustainable Energy Policy (ONSEP).

## Tableau des présences — conseil d'administration

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018

Nom	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité Ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
<b>Nombre de réunions</b>	<b>8</b> (7 régulières et 1 spéciale)	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
M <sup>e</sup> José P. Dorais président du conseil	8	–	–	–
Johanne Gélinas	8	–	–	–
Luce Asselin	5	–	–	–
M <sup>e</sup> Frédéric Barriault	7	–	1	1
Richard Carlson	8	–	–	–
Julie Cusson	6	–	1	1
Pauline D'Amboise	7	–	1	1
Claudia Goulet	7	3	–	–
Mia Homsy	8	3	–	–
Andrée-Lise Méthot	6	2	–	–
Stéphan Morency	8	3	–	–
Eva Lotta Schmidt	7	–	1	1
Mark Winfield	7	–	–	–

## Sommaire de la rémunération des dirigeants de la Société les mieux payés

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des dirigeants les mieux rémunérés de Transition énergétique Québec (y compris la rémunération variable et les autres avantages) :

Nom	Titre	Salaire annuel de base <sup>(1)</sup>	Autres avantages <sup>(2)</sup> Assurances collectives
Johanne Gélinas	Présidente-directrice générale	199 063 \$	699,95 \$
Michèle St-Jean	Directrice générale	127 573 \$	1 499,25 \$
Dominique Deschênes	Directrice générale	127 573 \$	1 499,25 \$
Gilles Lavoie	Directeur général	127 573 \$	1 499,25 \$

(1) Salaire de base au 31 mars 2018

(2) La présidente-directrice générale participe au Régime de retraite de l'administration publique (RRAS). Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

## Audit externe

Les travaux d'audit externe de Transition énergétique Québec sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

# Autres obligations législatives de reddition de comptes

## Renseignements relatifs aux ressources humaines et aux contrats de service

Pour l'année financière 2017-2018, la Société avait une cible maximale de 133766 heures rémunérées, établie conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. La Société a respecté sa cible d'heures travaillées. En cette première année d'existence, Transition énergétique Québec a bâti une équipe multidisciplinaire afin d'être en mesure de remplir la mission qu'elle s'est vu confier dans sa loi constitutive.

Au 31 mars 2018, elle comptait 84 employés, réguliers ou occasionnels. En 2017-2018, le taux de roulement du personnel régulier de la Société s'est élevé à 17%. Exclusion faite des départs à la retraite, ce taux est de 15%.

### Effectif au 31 mars 2018

Secteur d'activité	Effectif	Heures rémunérées
Bureau de la présidence-direction générale*	6	8 614
Direction générale des affaires corporatives	14	13 833
Direction générale des affaires stratégiques	22	35 686
Direction générale des opérations et de l'innovation	42	64 729
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>122 862</b>
Effectif en équivalents temps complet (ETC) (Nombre total d'heures rémunérées / 1 826,3)	67,3	

\*Aux fins de la présentation de ce tableau, le Secrétariat général et la direction des affaires juridiques et réglementaires est inclus dans le Bureau de la présidence-direction générale.

### Embauche / Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2017-2018

Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
18	5	6	3

- > Les deux-tiers des embauches à titre permanent sont reliés à la mise en place des services de fonction, nécessaires à la création de la nouvelle société. Certains postes constituent des transferts d'équivalent temps complet (ETC) en provenance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- > Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2018 : 76



## Accès à l'égalité en emploi

La Société est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Par ailleurs, les groupes cibles ont été représentés à 11 % des 18 embauches du personnel régulier réalisées en 2017-2018. Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de la Société. Les tableaux suivants font état des résultats en matière d'égalité en emploi.

### Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

#### Représentativité des membres du groupe cible\* au sein de l'effectif permanent, au 31 mars 2018

	Nombre au 31 mars 2018	Taux de représentativité dans l'effectif permanent (%)
Groupe cible	5	7 %

\*Groupe cible : communautés culturelles, autochtones, anglophones, personnes handicapées.

#### Représentativité des membres du groupe cible\* au sein de l'effectif permanent, au 31 mars 2018

Catégorie d'emploi	Nombre	Pourcentage
Cadres	–	–
Professionnels	5	10 %
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	–	–
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7 %</b>

\*Groupe cible : communautés culturelles, autochtones, anglophones, personnes handicapées.

### Parité hommes-femmes

Au 31 mars 2018, les femmes représentaient 55 % de l'effectif régulier et 67 % des nouvelles embauches.

#### Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent, au 31 mars 2018

Groupe cible	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Total
Effectif total	7	49	20	76
Femmes	4	21	17	42
<b>Taux de représentativité des femmes</b>	<b>57 %</b>	<b>43 %</b>	<b>85 %</b>	<b>55 %</b>

#### Taux d'embauche des femmes en 2017-2018, par statut d'emploi

	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées	18	5	6	3	33
Nombre de femmes embauchées	13	5	2	2	22
<b>Taux d'embauche des femmes</b>	<b>72 %</b>	<b>100 %</b>	<b>33 %</b>	<b>67 %</b>	<b>67 %</b>

### Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société a promu le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès de l'ensemble de ses gestionnaires. Pour sa première année d'existence, Transition énergétique Québec a été exemptée de la présentation d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Elle s'est assurée que l'information et la sensibilisation avaient été effectuées auprès de l'ensemble des employés.

## Formation et perfectionnement du personnel — Répartition des dépenses, en 2017-2018

Proportion de la masse salariale	1 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,2
Somme allouée par personne	616 \$

### Jours de formation, selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Dépenses en 2017-2018 (en jours)
Cadres	34
Professionnels	64
Fonctionnaires	2

### Renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018

Type de contrat	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	5	166 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	49	10 914 107 \$
Ensemble des contrats de service	54	11 080 107 \$

## Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de la période allant de la création de Transition énergétique Québec le 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 décembre de la même année, les demandes d'accès à l'information concernant la société d'État étaient traitées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le suivi et le traitement de ces demandes sont assurés directement par la Société, par l'entremise de sa responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Au cours de la période 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 inclusivement), Transition énergétique Québec a reçu 58 demandes d'accès, dont 38 ont été traitées par le Ministère et 25 par la Société.

### Traitement des demandes d'accès

Délais de traitement	Nombre de demandes traitées
Dans un délai de 20 jours	45 (24 par le Ministère, 21 par la Société)
Dans un délai de 30 jours	11 (9 par le Ministère, 2 par la Société)
Dans un délai de plus de 30 jours	2

### Nombre de demandes traitées, en fonction de la décision rendue

Décision rendue	Nombre de demandes
Acceptée	50 (26 par le Ministère, 24 par la Société)
Refusée	8 (7 par le Ministère, 1 par la Société)
Partiellement acceptée ou partiellement refusée	18 (13 par le Ministère, 5 par la Société)*
Aucun document au sens de l'article 1 de la Loi	11 (1 par le Ministère, 10 par la Société)

#### Total des demandes reçues

**58**

\*Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi) sur lesquels s'appuient les refus : 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 38, 39, 53, 54, 57.

## Renseignements complémentaires

	Total
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	-

Transition énergétique Québec est également assujettie au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. À ce titre, dans un dessein de transparence, elle s'emploie à diffuser sur son site Internet, trimestriellement, les renseignements qui la concernent et qui sont relatifs, notamment, aux frais engagés pour les déplacements de son personnel, aux contrats de formation qu'elle octroie ou à ses contrats de publicité et de promotion.

## Utilisation de la langue française

Transition énergétique Québec n'avait pas adopté de politique linguistique propre en 2017-2018. Ainsi, la Société a-t-elle suivi les principes édictés par la Charte de la langue française et la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. La politique linguistique de la Société a été adoptée par son conseil d'administration en juin 2018.

## Déclaration de services aux citoyens et gestion des plaintes

Pour l'exercice 2017-2018, Transition énergétique Québec a temporairement fait sienne la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Une déclaration de services propre à la Société sera adoptée au cours de l'exercice 2018-2019. La déclaration est accessible sur le site Web de la Société.

Au cours de l'année financière 2017-2018, 80 plaintes ont été formulées à la Société. Lors de la réception d'une plainte, un accusé de réception est transmis dans les trois jours ouvrables, puis la réponse finale est transmise par écrit dans un délai maximal de 20 jours ouvrables. La procédure ainsi que les coordonnées de la personne responsable des plaintes sont indiquées sur le site Internet de la Société. Certaines plaintes portent sur les délais d'obtention du service demandé. Pour la majorité des cas, il s'agit de demandes de révision d'une décision à la suite d'un refus, dans le cadre d'une demande d'aide financière en lien avec un programme géré par Transition énergétique Québec (30 dans le cadre du programme Rénoclimat, 41 pour Chauffez vert, 5 pour Roulez vert, 2 pour Éconologis et 2 pour Novoclimat). Dans le contexte de ces plaintes, la Société n'a pu y donner suite favorablement puisque les demandeurs ne répondaient pas aux critères d'admissibilité du programme en cause.

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Transition énergétique Québec n'avait pas adopté, au courant de l'exercice 2017-2018, de directive facilitant la divulgation d'actes répréhensibles. Cette procédure est présentement en cours de préparation; elle sera adoptée au cours de l'exercice 2018-2019.

## Politique de financement des services publics

Transition énergétique Québec administre différents programmes d'aide financière et ne reçoit pas de revenus de tarification assujettis à la Politique de financement des services publics.

## Plan d'action en développement durable

Ayant été créée en avril 2017, Transition énergétique Québec n'avait pas, en cette première année, de plan d'action en développement durable pour l'année 2017-2018. Cependant, la Société a élaboré le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques, dans une perspective de développement économique responsable et durable.



# États financiers (non audités)

Rapport de la direction	/ 47
État des résultats et de l'excédent cumulé	/ 48
État de la situation financière	/ 49
État de la variation des actifs financiers nets	/ 50
État des flux de trésorerie	/ 51
Notes complémentaires	/ 53






# Rapport de la direction

Les états financiers de Transition énergétique Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Le choix des méthodes comptables au regard des normes canadiennes pour le secteur public permet la juste représentation des opérations et de l'activité économique complètes de Transition énergétique Québec. Les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis en place un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations et activités économiques effectuées sont correctement comptabilisées et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de la gestion de ses affaires conformément aux lois qui la régissent.



La présidente directrice-générale,  
**Johanne Gélinas**

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les travaux d'audit du Vérificateur général du Québec ont commencé et suivent leur cours. Nous l'en remercions. Les travaux d'une première année d'activité et d'états financiers sont importants et complexes et, à ce stade-ci, l'échéancier de la fin est imprévisible.

En considération de cette situation, Transition énergétique Québec a choisi de produire le rapport annuel avec ses états financiers non audités, de l'exercice clos au 31 mars 2018, afin de diffuser de l'information en temps opportun.



## Transition énergétique Québec

État des résultats et de l'excédent cumulé (non audité)  
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Résultats
<b>REVENUS</b>		
Recouvrement de coûts – Fonds vert (note 3)	159 825 994 \$	125 690 663 \$
Quote-part	44 664 000	46 662 670
Subvention – Gouvernement du Québec	11 000 000	15 000 000
Intérêts et pénalités	–	193 772
	<u>215 489 994</u>	<u>187 547 105</u>
<b>CHARGES</b>		
Charges attribuées au Fonds vert (note 3)	159 825 994	125 690 663
Subventions	50 521 473	54 727 273
Salaires et avantages sociaux	3 015 850	2 852 058
Services professionnels, techniques et informatiques	2 780 371	1 129 736
Charges locatives	476 647	193 674
Déplacements	114 475	46 514
Fournitures et approvisionnement	112 944	45 892
Publicité, commandite et formation	–	(5 103)
Frais financiers	2 336	949
Amortissement des immobilisations corporelles	193 085	193 533
Créances douteuses	18 000	94 015
	<u>217 061 174</u>	<u>184 969 204</u>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	(1 571 180)	2 577 901
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	1 641 800	–
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>70 620 \$</u>	<u>2 577 901 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Transition énergétique Québec

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2018

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	18 378 830 \$	20 361 288 \$
Débiteurs (note 4)	6 625 995	30 269 643
Frais payés d'avance	15 000	–
	<u>25 019 825</u>	<u>50 630 931</u>
<b>PASSIFS</b>		
Subventions à payer (note 6)	19 846 383	45 689 991
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 391 452	3 012 053
Revenus reportés	–	1 731 715
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 315 498	1 173 194
	<u>23 553 333</u>	<u>51 606 953</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	1 466 492	(976 022)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 111 409	976 022
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>2 577 901 \$</u>	<u>– \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Transition énergétique Québec

État de la variation des actifs financiers nets (non audité)  
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget	2018
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	(1 571 180) \$	2 577 901 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	387 125	(328 920)
Disposition d'immobilisations corporelles (note 7)	–	1 541
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	193 085	193 533
Disposition de l'amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	–	(1 541)
	<u>580 210</u>	<u>(135 387)</u>
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	<u>(990 970)</u>	<u>2 442 514</u>
<b>Actifs financiers nets au début</b>	<u>674 553</u>	<u>(976 022)</u>
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin</b>	<u><u>(316 417) \$</u></u>	<u><u>1 466 492 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Transition énergétique Québec**  
 État des flux de trésorerie (non audité)  
 De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent de l'exercice	2 577 901 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	193 533
	2 771 434
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :	
Débiteurs	23 643 648
Frais payés d'avance	(15 000)
Créditeurs et charges à payer	(620 601)
Provision pour congés de maladie	142 304
Subventions à payer	(25 843 608)
Virement des revenus reportés	(1 731 715)
	(4 424 972)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	(1 653 538)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(328 920)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	(328 920)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(1 982 458)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	20 361 288
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	18 378 830 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





## 1. Statut constitutif et nature des activités

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, les actifs et les passifs du volet efficacité et innovation énergétiques du Fonds des ressources naturelles institué en vertu de l'article 17.12.12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), ainsi que les actifs et les passifs du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, ont été transférés à la Société.

## 2. Principales méthodes comptables

### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ces états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, soit la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Revenus (suite)

#### Recouvrement de coûts — Fonds vert

Les revenus de recouvrement de coûts — Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

#### Quote-part

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01).

Les revenus de la quote-part sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Régie de l'énergie a déterminé le montant attribuable à cet exercice.

#### Subvention — Gouvernement du Québec

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement du Québec et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

#### Intérêts et pénalités

Les revenus d'intérêts et pénalités sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités, ainsi que les pertes réalisées.

#### Subvention

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

### Instruments financiers

La Société recense, mesure et suit ses risques financiers afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 11.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers.

Les subventions à payer et les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

#### Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, s'il existe une indication objective de la dépréciation des actifs financiers ou des groupes d'actifs financiers, ceux-ci font l'objet d'une évaluation visant à déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une dépréciation.

# Notes complémentaires (non auditées) Au 31 mars 2018

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Quant aux débiteurs, une provision pour moins-values doit être comptabilisée afin qu'ils soient présentés au moindre du coût ou de la valeur de recouvrement nette.

### Actifs financiers

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu correspond aux actifs financiers de la Société. Ils constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour financer des opérations futures et ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services.

### Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers, en raison d'opérations ou d'événements passés dont le règlement donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

### Avantages sociaux futurs

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle, au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée, selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

### Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Équipement spécialisé	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

# Notes complémentaires (non auditées) Au 31 mars 2018

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Actifs non financiers (suite)

#### Réduction de la valeur d'immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture économique indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. FONDS VERT

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts aux états financiers de la Société.

	Budget	2018
REVENUS	159 825 994 \$	125 690 663 \$
CHARGES		
Subventions	151 512 256	119 694 050
Salaires et avantages sociaux	5 163 910	4 341 388
Services professionnels, techniques et informatiques	2 203 229	1 157 790
Charges locatives	510 191	268 104
Déplacements	115 278	60 578
Fournitures et approvisionnement	108 855	57 203
Publicité, commandite et formation	209 474	110 078
Frais financiers	2 801	1 472
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–
Créances douteuses	–	–
	159 825 994 \$	125 690 663 \$



# Notes complémentaires (non auditées) Au 31 mars 2018

## 4. DÉBITEURS

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
Fonds vert – PACC	2 200 305 \$	28 460 598 \$
Quote-part	1 298 259	–
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	(176)	–
Secrétariat du Conseil du trésor	1 817 268	1 817 268
Taxes à la consommation	1 388 234	–
Autres	153 326	128 983
	<u>6 857 216</u>	<u>30 406 849</u>
Provision pour créances douteuses	(231 221)	(137 206)
	<u>6 625 995 \$</u>	<u>30 269 643 \$</u>

## 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
Fournisseurs et autres	1 495 323 \$	2 303 104 \$
Salaires à payer	179 768	64 875
Provision pour vacances	716 361	644 074
	<u>2 391 452 \$</u>	<u>3 012 053 \$</u>

## 6. SUBVENTIONS À PAYER

La Société constate des obligations envers des tiers en raison d'opérations ou d'événements passés. En ce qui a trait aux aides financières, celles-ci sont imputées à l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
ÉcoPerformance	8 938 573 \$	21 680 906 \$
Biomasse forestière résiduelle	1 020 931	4 931 838
Technoclimat	1 239 444	4 207 434
Novoclimat	883 344	497 376
Chauffez vert	160 575	305 900
Roulez vert	4 610 918	3 253 618
Rénoclimat	2 556 703	8 377 652
Éconologis	413 664	1 197 891
Autres	22 233	1 237 376
	<u>19 846 383 \$</u>	<u>45 689 991 \$</u>

# Notes complémentaires (non auditées)

## Au 31 mars 2018

### 7. IMMOBILISATIONS

	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Développement informatique en cours	Total
<b>Coût</b>					
Solde au début	67 375 \$	45 098 \$	1 174 027 \$	301 469 \$	1 587 969 \$
Acquisitions	3 627	10 556	–	314 737	328 920
Disposition	–	(1 541)	–	–	(1 541)
Solde à la fin	71 002	54 113	1 174 027	616 206	1 915 348
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au début	66 238	43 016	502 693	–	611 947
Amortissement	604	2 382	190 547	–	193 533
Disposition	–	(1 541)	–	–	(1 541)
Solde à la fin	66 842	43 857	693 240	–	803 939
<b>Valeur comptable nette</b>					
	4 160 \$	10 256 \$	480 787 \$	616 206 \$	1 111 409 \$

### 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec — personnel syndicable (RREFQ). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par Retraite Québec. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE et au RREGOP ont été respectivement de 15,03 % et 11,05 % de la masse salariale admissible du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017 et de 12,82 % et 10,97 % du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018. Il est à noter qu'aucune cotisation au RREFQ n'est requise de la Société pour le présent exercice.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RLRQ, chapitre R-12.1). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce montant correspondait à 2,97 % (4,94 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versée pour les participants au RRPE et au RRAS. Une somme équivalente à ce montant doit aussi être versée par les employeurs. Ainsi, la Société verse une somme correspondante à 9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017 et à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées dans le poste Salaires et avantages sociaux s'élèvent à 493 000 \$.

# Notes complémentaires (non auditées) Au 31 mars 2018

## 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

### Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui donne lieu à des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit chaque année et les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, jusqu'à concurrence d'une somme représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans le contexte d'un départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés. Elles augmentent au fur et à mesure que les employés demeurent au service de la Société.

Le 1er avril 2017, ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. Ces employés accumulent les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. Il n'est plus possible d'utiliser ces journées dans le contexte d'un départ en préretraite.

Au cours de l'exercice, une entente de principe a été conclue avec le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, qui représente les professionnels de la Société. Cette entente modifie les conditions d'accumulation et d'utilisation des journées de maladie de ces employés à compter du 1er avril 2019. Les nouvelles modalités seront similaires à celles qui s'appliquent aux fonctionnaires. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

### Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

	2018
Taux d'inflation	2,25 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,50 %
Taux d'actualisation pondéré	2,44 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
RREGOP	18 ans
RRPE	11 ans

## 9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes. Le montant des engagements au 31 mars 2018 se répartit comme suit :

	2018
2019	147 365 276 \$
2020	27 294 559
2021	8 377 970
2022	1 497 344
	184 535 149 \$

## 10. ÉVENTUALITÉS

### Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 3 884 160 \$. De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

## 11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire au minimum les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2018.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et Débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

#### Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu

Le risque de crédit associé à l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu est jugé négligeable. En effet, la contrepartie est une entité gouvernementale jouissant d'une cote de crédit de grande qualité.

Par conséquent, le risque de crédit associé à l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu est essentiellement réduit au minimum.

#### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est faible puisque ceux-ci sont principalement constitués de montants à recevoir du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec. Ces organisations jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

La balance chronologique des débiteurs est répartie comme suit :

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
Moins d'un an	6 857 216 \$	30 406 849 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(231 221)	(137 206)
	<u>6 625 995 \$</u>	<u>30 269 643 \$</u>

# Notes complémentaires (non auditées)

Au 31 mars 2018

## 11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Débiteurs (suite)

Les variations au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses sont réparties comme suit :

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
Solde au début	137 206 \$	151 090 \$
Perte de valeur comptabilisée aux résultats de l'exercice	94 015	–
Montants recouvrés	–	(13 884)
	<u>231 221 \$</u>	<u>137 206 \$</u>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers.

La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

## 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, la présidente directrice-générale et les membres du comité de direction de la Société.

De plus, une entité contrôlée par le gouvernement a offert gratuitement de la formation à des membres du personnel de la Société. Aucun coût n'a été comptabilisé à l'état des résultats de la Société concernant ces services.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

## 13. EXCÉDENT CUMULÉ

	2018	1 <sup>er</sup> avril 2017
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$
Excédent (déficit) de l'exercice	2 577 901	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 577 901 \$</u>	<u>– \$</u>





# Annexe



# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

## PRÉAMBULE

### Mission

Transition énergétique Québec (TEQ) a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement, et elle en assure le suivi.

Dans le cadre de sa mission, elle élabore le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques dans une perspective de développement économique responsable et durable.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de TEQ est composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de TEQ (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de TEQ, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de TEQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de TEQ. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de TEQ, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de TEQ, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1).

## 2. PRINCIPES ÉTHIQUES ET VALEURS

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de TEQ, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de TEQ, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, TEQ souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

### 2.1. Valeurs et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de TEQ et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs : l'intégrité, la concertation, l'équité, l'engagement, la responsabilité, l'excellence.

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- > s'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel ;
- > favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés ;
- > promouvoir un développement durable exemplaire ;
- > favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

### 2.2 Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de TEQ, notamment toute considération politique partisane.



### 2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de TEQ.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par TEQ, et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel TEQ exerce ses activités.

## 3. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

### 3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- > ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- > prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- > éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- > ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de TEQ;
- > indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- > se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur.

### 3.2. Conflit d'intérêts

L'administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de TEQ ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêts comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de TEQ.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêts » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de TEQ se retrouve dans une situation de conflit d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflit d'intérêts réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire général s'il constate la situation avant la séance ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

### 3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et TEQ.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de TEQ, défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

### 3.4. Cadeaux, marques de courtoisie et invitations

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

### 3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de TEQ. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de TEQ, qui veille à assurer la cohérence des messages que TEQ diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications, qui veille à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer TEQ, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

### 3.6. Prestation de services

L'administrateur ne doit ni offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à TEQ, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

### 3.7. Utilisation de biens et de services de TEQ à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de TEQ avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de celle-ci à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de TEQ incluent, notamment :

- > les biens matériels, y compris les biens électroniques ;
- > le personnel ;
- > le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de TEQ.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de TEQ et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

### 3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de TEQ et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de TEQ, de sa clientèle et de ses partenaires. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

### 3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de TEQ. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de TEQ pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de TEQ le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers le président du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

### 3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il a cessé de remplir ses fonctions à TEQ.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de TEQ, l'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant TEQ qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle TEQ est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de TEQ ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

## 4. MODALITÉS D'APPLICATION

### 4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du Code.

Le Comité désigne le secrétaire général pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- > réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation ;
- > assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- > donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique ;
- > traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- > faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

## 4.2. Rôle du secrétaire général

Le secrétaire général assiste le comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire général tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire général constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêts. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire général soumet la question au Comité.

## 4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire inclus à l'annexe 1.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

## 4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à TEQ et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire inclus à l'annexe 2 et intitulé « Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de Transition énergétique Québec ».

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêts, et ce, dès qu'il en a connaissance.

## 4.5. Traitement des risques de conflit d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, il doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Une mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulière sont prises, telles que :

- > lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision ;
- > imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision ;
- > demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ;
- > conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

## 4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire général :

- > l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- > la description de la violation ;
- > la date ou la période de survenance de la violation ;
- > une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

## 4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraîne des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

